

Le communiqué

Notre combat contre le projet de port est entré dans une nouvelle phase principalement juridique. *La Vigie* attaquera ce projet sous tous les angles juridiques, ce projet ne peut avoir de terme sans passer par la justice.

Le SCoT et le PLU sont indissociables du projet de port. Depuis le début, ces documents d'urbanisme ont été magouillés pour imposer le projet de port. *La Vigie* a déjà attaqué le SCoT et le PLU, ces documents d'urbanisme occultant de manière illégale une coupure d'urbanisation sur le secteur de la Normandelière. La commission d'enquête publique sur le projet de PLU a formulé une réserve demandant le rétablissement de cette coupure d'urbanisation, la municipalité de Bretignolles a rejeté cette réserve et a approuvé le PLU lors du conseil municipal du 23 avril 2019. Suite à cette approbation l'avis de la commission d'enquête publique est passé de « favorable avec réserve » à « défavorable » sans aucune incidence sur la décision finale du préfet.

Maintenant le pouvoir exécutif de l'État a pris la responsabilité d'autoriser le projet de port. Le préfet a pris l'arrêté de la décision de DUP le 16 juillet 2019 après avoir fermé les yeux sur toute la chaîne de décision :

- Le SCoT supprime la coupure d'urbanisation pour le projet de port suite à une opération tout à fait illégale . Il est validé malgré cette manipulation.

Le préfet laisse passer.

- L'enquête sur le projet de port est menée par une commission d'enquêteurs vendéens délibérément acquise au projet qui délivrera un rapport favorable malgré une multitude de dépositions d'objections incontestables.

Le préfet laisse passer.

- L'enquête du PLU est réalisée anormalement après celle du projet de port, mais cette fois la commission émet une réserve pour le rétablissement d'une coupure d'urbanisation sur le secteur de la Normandelière. Le PLU est validé sans lever la réserve.

Le préfet laisse passer.

- Le 16 juillet 2019 le préfet fait un passage en force malgré tous les interdits prenant ainsi une posture politique.

Le préfet signe la DUP du projet de port !!! ???

L'arrêté de DUP pour le port serait une décision politique d'État, mais toute la chaîne du dossier est prise en défaut sur le droit jusqu'aux dernières décisions du préfet, offrant ainsi plusieurs angles d'attaque sur les diverses autorisations relatives à la DUP du projet : l'Autorisation Environnementale, l'Autorisation d'Utilisation du DPM, permis d'aménager, autorisation de création de port, les ordonnances d'expropriations...

À la suite des recours déposés contre le SCoT et le PLU, le conseil d'administration de *La Vigie* a décidé d'engager tous les recours consécutifs et relatifs à la Déclaration d'Utilité Publique du projet de port devant le Tribunal Administratif de Nantes.

C'est toute la chaîne du complot d'État que *la Vigie* dénonce et porte devant la Justice.

L'État a pris une lourde responsabilité ! Le préfet a obéi à l'exécutif pour signer la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) du projet de port. Le rôle de contrôle de la légalité du préfet étant inexistant, cette DUP est entachée d'irrégularités.

Cette grave affaire va être portée en justice par la force et l'honneur de l'action citoyenne de *La Vigie* et en coordination avec d'autres associations environnementales.

La Vigie va engager tous les recours que la carence ou la défaillance ou encore le complot des décideurs a produit pour imposer un projet contraire aux réels besoins des citoyens en contournant les règlements et les lois. Le Cabinet Huglo Lepage a instruit les dossiers pour toute la chaîne des recours contre cette condamnable manipulation des élus.

La Vigie n'a d'autres ambitions que d'user du droit juridique pour faire échec au projet de port hors-la-loi et aux abus de pouvoir de certains élus qui osent agir contre les règlements pour imposer leurs décisions contraires à l'intérêt général.

Les propriétaires victimes des ordonnances d'expropriation sont invités à contacter le bureau de *La Vigie* au plus vite.

Rappel : rendez-vous le samedi 10 août salle des fêtes à 17h pour l'Assemblée Générale (venir plus tôt pour le temps des enregistrements merci) La réunion publique qui suivra doit commencer à 18h. Elle revêt une importance de circonstance exceptionnelle.

Bien à vous, fraternellement,

Le Président Jean Baptiste DURAND